



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 81

LE PATRIMOINE

**Le financement des programmes
des minorités linguistiques**

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 2 février 2011

LE SÉNAT

Le mercredi 2 février 2011

LE PATRIMOINE

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DES MINORITÉS LINGUISTIQUES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Nous avons appris, hier, que Patrimoine canadien a privé les minorités linguistiques de fonds indispensables en raison de retards accumulés dans le traitement des demandes de financement.

Le commissaire aux langues officielles a affirmé que ces délais en matière de renouvellement de fonds nuisent à l'épanouissement et à la vitalité de plusieurs communautés de langue officielle en situation minoritaire, le poussant à conclure que le ministère a manqué à ses obligations en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Ces retards ont eu de graves répercussions sur le fonctionnement et les activités de nombreux organismes qui desservent les minorités linguistiques. Comment Patrimoine canadien explique-t-il ce traitement inégalitaire envers les minorités linguistiques du Canada?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Je remercie le sénateur de sa question. Tout d'abord, le rapport qu'a mentionné le sénateur Tardif concerne ce qui s'est produit par le passé. Le commissaire aux langues officielles a lui-même dit dans ce même rapport qu'il était satisfait des mesures que notre gouvernement a prises pour améliorer la situation.

Honorables sénateurs, nous avons déjà pris des mesures. Les groupes communautaires bénéficient d'une plus grande stabilité et d'une simplification des formalités administratives. Par exemple, pour 2010-2011, 90 p. 100 des groupes de langue officielle ont obtenu une confirmation de leur financement avant le début de l'exercice, le 1^{er} avril. Pour 2010-2011, près de la moitié des groupes de langue officielle sont financés par des subventions pluriannuelles. Nous avons mis en œuvre une norme de service de 24 semaines et avons prévu des temps de traitement plus courts et une date limite unique pour tous les groupes.

Si les honorables sénateurs veulent bien lire le rapport, ils constateront que le commissaire aux langues officielles a lui-même déclaré qu'il était satisfait des mesures que nous avons prises face à ces préoccupations.

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, depuis plusieurs années, le commissaire aux langues officielles note les retards de Patrimoine canadien. Ces retards nuisent aux groupes minoritaires

aussi bien francophones qu'anglophones. Par exemple, le Quebec Community Groups Network a exprimé sa déception et sa frustration à cause du retard dans la signature d'ententes, de même que des groupes minoritaires francophones du pays.

Le commissaire aux langues officielles a recommandé que Patrimoine canadien rende compte d'ici le 31 mars 2011 des mesures qu'il compte prendre dans le cadre de son plan d'action afin d'accélérer la signature et la mise en œuvre des ententes de financement conclues avec les organisations représentant les minorités de langue officielle.

Le ministère du Patrimoine canadien acceptera-t-il ces recommandations? Les mettra-t-il en œuvre?

• (1420)

Le sénateur LeBreton : Je remercie madame le sénateur de sa question, mais je crois bien y avoir déjà répondu lorsque j'ai expliqué que le commissaire aux langues officielles s'est dit satisfait des mesures que le gouvernement a prises pour que les groupes communautaires reçoivent un financement plus stable.

Je répète que, pour 2010-2011, 90 p. 100 des groupes de langue officielle ont obtenu une confirmation de leur financement avant le début de l'exercice, le 1^{er} avril. Pour 2010-2011, près de la moitié des groupes de langue officielle sont financés par des subventions pluriannuelles. Par le passé, les groupes se plaignaient entre autres de devoir présenter une nouvelle demande chaque année. En outre, nous avons mis en œuvre une norme de service de 24 semaines et avons prévu des temps de traitement plus courts et une date limite unique pour tous les groupes, ce qui simplifie les formalités administratives et permet d'assurer un traitement équitable pour tous.

Comme il le dit dans ce même rapport, le commissaire aux langues officielles est satisfait des mesures que notre gouvernement a prises pour améliorer la situation.

Le sénateur Tardif : Madame le leader du gouvernement au Sénat a indiqué que 90 p. 100 des groupes avaient reçu un avis. Or, il me semble que cela diffère de la recommandation du commissaire aux langues officielles, qui demande que le ministère fasse connaître les mesures qu'il a l'intention de prendre. Ce n'est pas du tout la même chose que de déclarer que certaines personnes seront avisées. Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour éviter que ces problèmes ne se reproduisent à l'avenir? Quel est le plan?

Le sénateur LeBreton : Je remercie le sénateur Tardif de sa question. Je demanderai des précisions à mon collègue James Moore, le ministre du Patrimoine canadien.